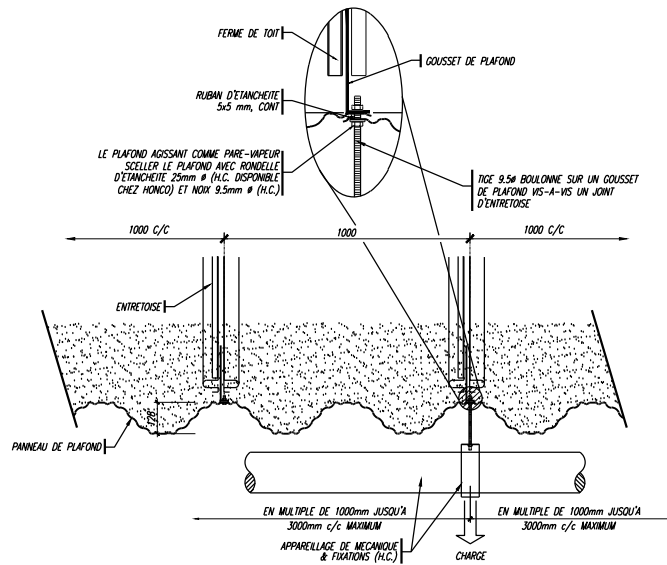
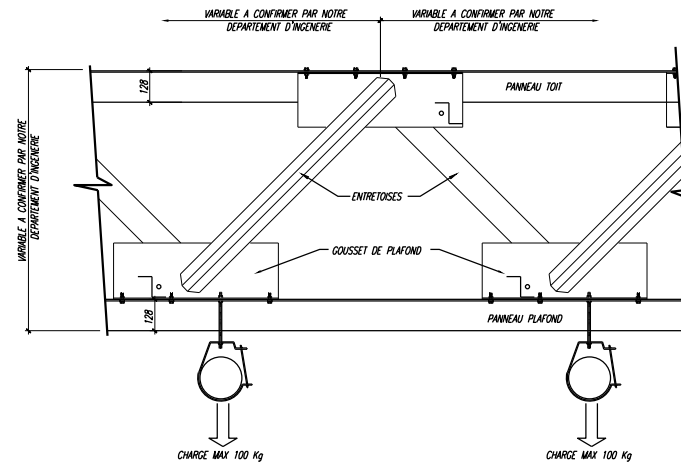


DÉTAIL POUR SUSPENSION D'ÉQUIPEMENT AU PLAFOND



NOTE 1 : LES CHARGES CONCENTRÉES NE DOIVENT PAS ÊTRE SUPÉRIEUR À LA CHARGE UNIFORME AUXILIAIRE PERMISE (Kg/m²) TRIBUTAIRE À CETTE CHARGE CONCENTRÉE.

X
X X
SUSPENSION APPAREILLAGE DE MECANIQUE 102 OU 152mm Ø
PERPENDICULAIRE AU PANNEAU STRUCTURALE ET
VIS-À-VIS LES GOUSSETS DE PLAFOND
(COUPE TRANSVERSALE)



NOTE 1 : LES CHARGES CONCENTRÉES NE DOIVENT PAS ÊTRE SUPÉRIEUR À LA CHARGE UNIFORME AUXILIAIRE PERMISE (Kg/m²) TRIBUTAIRE À CETTE CHARGE CONCENTRÉE.

X
X X
SUSPENSION APPAREILLAGE DE MECANIQUE 102 OU 152mm Ø
PERPENDICULAIRE AU PANNEAU STRUCTURALE ET
VIS-À-VIS LES GOUSSETS DE PLAFOND
(COUPE LONGITUDINALE)